



# MAIRIE DE BOURDEILLES

Dordogne  
24310 BOURDEILLES

---

Tél. 05 53 03 73 13  
Fax. 05 53 54 56 27

## Compte rendu Conseil Municipal du 23 octobre 2012

Etaient présents : MM. CHABREYROU O, DESPORT G, Mmes MAZIERES S, LEGER S, MM. AUGUSTIN M, DUSSUTOUR N., FAYE J-P, VERNEUIL J-L, BILLANT J., ANGELI B

Etaient absents (excusés) : M. REVIDAT F, (Procuration à Mme MAZIERES S.), DEVAUX G (procuration à M. BILLANT J), Mme DELCOURT S.

Etaient absents : M. BURGIN S.

Secrétaire de séance : Mme MAZIERES Sylvie

### ORDRE DU JOUR

- ✓ Approbation du Procès-verbal du 25 juin 2012
- ✓ Demande DETR pour déviation La Prada
- ✓ Mise à disposition agent administratif au SMVM de Champagnac de Bélair
- ✓ Tarif repas cantine scolaire
- ✓ SMDE – élection deux délégués suppléants
- ✓ SIAEP - Convention pour implantation d'un système de télérelève
- ✓ Tarif Assainissement
- ✓ Compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation consentie
- ✓ Questions diverses

Monsieur le Maire demande l'ajout à l'ordre du jour de l'alimentation électrique d'un terrain constructible.

Accepté à l'unanimité des présents.

### **Approbation du procès-verbal du 25 juin 2012.**

Le procès-verbal du 25 juin 2012 est lu et adopté à l'unanimité des présents.

# **I DEMANDE DE SUBVENTION CONTOURNEMENT LA PRADA**

Monsieur le Maire explique que depuis de nombreuses années la restructuration de l'EHPAD et du Foyer Occupationnel « La Prada » est en cours.

Depuis peu nous avons pu prendre connaissance du Plan de Prévention des Risques Inondations qui oblige également les deux établissements à penser leur prochaine restructuration en conformité avec cet aléa.

Dans ce cadre, il est prévu la construction d'une nouvelle voie de desserte. L'étude réalisée évalue à 106 318,40 € le coût de réalisation de cette route.

Le projet sommaire a été présenté à Monsieur le Préfet de la Dordogne, qui estime que cette réalisation va bien au-delà d'une simple voie, mais intervient dans le bon fonctionnement de la restructuration des deux établissements avec de nouveaux aménagements et la création d'emploi.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander la D.E.T.R. à hauteur de 25 %.

Accepté à l'unanimité.

## **II MISE A DISPOSITION SMVM de CHAMPAGNAC**

Il est décidé la mise à disposition d'un agent, adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe au bénéfice du Syndicat Mixte à Vocation Multiple de Champagnac de Bélair à raison de 17 h 30 hebdomadaire. Cet agent sera chargé du secrétariat et de la comptabilité du service ordures ménagères pour la part communauté de communes du Brantômois.

## **III TARIF REPAS CANTINE SCOLAIRE**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération du 25 juin 2012, il a décidé que les repas de l'école de Bourdeilles soient fournis par le collège Aliénor d'aquitaine de Brantôme.

Le collège de Brantôme facture ces repas à la commune :

- |                    |   |
|--------------------|---|
| - Elève maternelle | 2.40 €  |
| - Elève primaire   | 2.45 €  |
| - Adultes          | 2.80 à 4.25 € suivant indice de rémunération. |

Le Conseil Municipal fixe les tarifs du repas comme suit :

- |          |                                  |
|----------|----------------------------------|
| - Elève  | 2.74 €                           |
| - Adulte | 2.80 € (indice < à 331)          |
|          | 3.70 € (indice entre 331 et 445) |
|          | 4.25 € (indice > à 445)          |

## **IV ELECTION 2 DELEGUES SUPPLEANTS – SIAEP DE COULOUNIEIX-RAZAC**

Messieurs Marc AUGUSTIN et Bernard ANGELI sont élus à l'unanimité délégués suppléants.

## **V CONVENTION D'IMPLANTATION D'EQUIPEMENTS DE TELERELEVE**

La Société SAUR sollicite l'autorisation de la commune pour implanter sur les candélabres et les poteaux d'éclairage public des répéteurs destinés à la mise en place d'un système de télérelève des index de compteurs d'eau dont le concentrateur se situerait dans l'église.

Cette demande est présentée par la société SAUR au nom du SIAEP de Coulounieix Razac dans le cadre d'un projet visant à améliorer la gestion du service public de distribution d'eau potable.

Le Conseil Municipal demande des éléments complémentaires d'information avant de se prononcer. A remettre lors d'un prochain conseil municipal.

## **VI TARIFS ASSAINISSEMENT 2013**

### **PART COMMUNAL**

Comme prévu lors de la signature du contrat d'affermage, les tarifs de la part communale seront revus tous les deux ans, en alternance avec ceux du fermier.

Pour l'année 2013 :

- Part fixe : 35 euros (soit une augmentation de 5 euros tous les deux ans)
- Prix au m<sup>3</sup> : 0.2592 euros ( soit une augmentation de 2 % par période de deux ans)

Accepté à l'unanimité.

## **VII COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION CONSENTIE**

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

A ) Décision du 24/09/2012 : Virement de crédit de 2000 euros du 022 Dépenses imprévues au 60612 Charges financières pour le paiement du branchement de la pompe de relevage de la rue du vieux moulin.

B ) Remboursement sinistres par l'assurance GROUPAMA :

- |                        |             |
|------------------------|-------------|
| - Tracteur             | 2 446. 49 € |
| - Route de Biras       | 1 076. 40 € |
| - Chaudière Presbytère | 3 487. 32 € |

## **VIII EXTENSION RESEAU ELECTRIQUE LE MONTAMAT**

Monsieur le Maire fait part du projet de construction au Montamat. Un permis de construire sera délivré, mais pour ce faire il est nécessaire que le terrain soit alimenté en électricité.

La longueur totale du raccordement est de 120 mètres linéaires dont 20 mètres à charge de la commune. Le budget communal ne permet pas actuellement ce financement.

Le Conseil Municipal décide de réaliser les travaux sous réserve du remboursement intégral de l'opération par le propriétaire. L'opération sera contractualisée par une convention précisant les modalités de remboursement des travaux.

## **IX DIVERS**

### **FUTURE COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Monsieur ANGELI souhaite connaître les prochaines compétences de la Communauté de Communes et notamment celles en matière de voirie et donc du personnel affecté.

Monsieur CHABREYOU : La voirie actuelle de la communauté de communes est bien suivie et plutôt en bon état. La communauté de communes a une importante dette due à la réfection

de la voirie intercommunale. Il est projeté de faire appel à une entreprise pour son entretien mais préférerai un service en régie.

La future communauté de communes aura pour compétences l'ensemble des voies ainsi que l'aménagement des bourgs. Les dépenses et les recettes liées à ces opérations seront transférées.

Un état des lieux est en cours sur l'ensemble du territoire pour une mutualisation des moyens et du personnel qui seront centralisés (lieu encore inconnu ; différent suivant les compétences). Certainement deux agents seront transférés (1 administratif, 1 technique).

Monsieur DESPORT souhaiterait que les équipements sportifs soient transférés car l'ensemble des communes sont concernées par ceux-ci. Les bénéficiaires (licenciés des clubs, ...) proviennent d'un peu partout sur le territoire.

Monsieur le Maire ne souhaite pas car il pense que cela pourrait entraîner la fin de certains clubs.

#### **CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIAL :**

Monsieur le Maire informe du départ du service d'aide à domicile relatif au secteur de Saint Pardoux la Rivière pour la communauté de communes de Nontron. Des conventions doivent intervenir avec des communes environnantes pour la gestion de leur service social. Le siège resterait à Brantôme, et des antennes seront disposées sur l'ensemble du territoire pour une gestion par secteur.

#### **BIBLIOTHEQUE :**

Sylvie MAZIERES donne un compte rendu sur l'activité de la bibliothèque sur l'année 2012.

48 familles adhérentes représentant 120 lecteurs l'année passée contre 40 en 2011 qui représentaient 100 lecteurs.

La bibliothèque de Bourdeilles est dotée environ 1000 livres, répartis dans tous les domaines, tant pour les plus jeunes que pour les plus anciens.

L'opération bébé lecteur très fréquenté par nos plus jeunes adhérents.

Les écoles de Valeuil et de Bourdeilles utilisent le service régulièrement.

Les bénévoles s'occupent également de portage à domicile, à la maison de retraite et par l'association la cour des miracles via le camion de livraison à domicile.

Rien ne restant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h

Le Maire  
Olivier CHABREYROU